



## COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

### La préservation du pouvoir d'achat nécessite un meilleur partage de la richesse

A l'heure où les conflits sociaux se multiplient pour obtenir des revalorisations salariales légitimes au moins à la hauteur du taux d'inflation, la question du pouvoir d'achat est centrale pour les travailleurs et travailleuses. Alors que les débats commencent à l'Assemblée nationale sur cet enjeu prioritaire, nos organisations respectives réaffirment ensemble que le sujet relève également des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique. Parce qu'elles considèrent que le salaire relève du partage des richesses, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur le fait que le sujet prioritaire doit être l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études.

Une succession de mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'Etat ne peut constituer un ensemble suffisant pour répondre à l'urgence. Réduire les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, exige avant tout des mesures visant à une meilleure répartition des richesses au profit des salariés. Le salaire doit demeurer la base d'un partage des richesses rééquilibré en faveur des salariés. La prise en charge de mesures de pouvoir d'achat est aussi de la responsabilité des employeurs privés comme publics.

Les organisations syndicales et de jeunesse réaffirment que le SMIC doit demeurer un salaire d'embauche et qu'il ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au SMIC toute leur carrière professionnelle.

La conditionnalité des aides aux entreprises est aujourd'hui un impératif. Elle doit permettre aux branches professionnelles et aux entreprises de mener des politiques plus concrètes en matière sociale et environnementale, notamment par le dialogue social. Le futur débat parlementaire doit permettre d'avancer notamment sur cette conditionnalité des aides aux entreprises qui ne jouent pas le jeu en matière salariale.

Les organisations syndicales et de jeunesse rappellent que ces exonérations et allègements de cotisations mettent à mal notre système de protection sociale collective.

Nos organisations conviennent de se réunir à nouveau début septembre afin de poursuivre leurs échanges.

Paris, le 12 juillet 2022